

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 2200000: industrie alimentaire**

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 17/03/2014)

Voir les Sous-secteurs 2200001 et 2200002. Le document concernant le champ de compétence est consultable [ici](#).